DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de n	nembres: 34
Nombre d	le votants
Présents	Procuration
26	1

Date de la convocation	
5 février 2019	

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 2//02/2013

et publication le 2//02/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 14 février à 20 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Cité Administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

<u>Presents</u>: Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Michel Jan – Jean-Yves Le Guyader – Mathieu Geffroy – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Alain Rolland – Jean-Paul Le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Claude Bernard – Eric Bréhin – Christian Jouan

Madame Réjane Boscher donne procuration à Monsieur Jean-Paul Le Boëdec

Validation de la stratégie intégrée de développement touristique Destination Cœur de Bretagne – Kalon Breizh

Après plusieurs mois de travail et d'échanges avec les acteurs touristiques publics, privés et associatifs, la Destination Cœur de Bretagne – Kalon Breizh a finalisé sa stratégie intégrée de développement touristique.

Souhaitée par le Conseil régional, cette stratégie a pour ambition de capitaliser sur les stratégies et projets des territoires et de les mettre en synergie. La stratégie intégrée de développement touristique n'a de fait pas vocation à se substituer aux stratégies des territoires la composant. Elle a vocation à être intégratrice de ces stratégies afin de les coordonner et les rendre plus efficientes.

La Destination ne sera pas maître d'ouvrage de toutes les opérations inscrites dans la stratégie et dans les fiches actions. Elle intègre des actions qu'elle mettra en œuvre en tant que maître d'ouvrage mais aussi celles qui répondent à la stratégie et qui seront portées par d'autres acteurs (EPCI, privés, associations, OT...).

La stratégie intégrée se compose de 4 axes et de 19 fiches actions :

Axe stratégique 1 DESTINATION COEUR DE BRETAGNE : PARTIR A LA RENCONTRE D'UNE BRETAGNE INSOUPÇONNEE	 Fiche action 1.1: Structurer les incontournables pour en faire des vitrines de la Destination Fiche action 1.2: Interconnecter dans une logique intégrée les incontournables du territoire pour favoriser le renvoi entre eux et avec les autres sites Fiche action 1.3: Faire des acteurs des ambassadeurs du territoire Fiche action 1.4: Organiser l'accessibilité jusqu'à la destination Fiche action 1.5: Organiser l'accessibilité et les déplacements sur la Destination Fiche action 1.6: Créer, développer et moderniser l'offre d'hébergement
Axe stratégique 2 :	 Fiche action 2.1 : Structurer l'itinérance touristique, douce et durable sur les grands itinéraires Fiche action 2.2 : Structurer des boucles à partir des grands
FAVORISER L'ITINERANCE COMME MODE DE	itinéraires pour aller vers les territoires
DECOUVERTE	• Fiche action 2.3 : Soutenir les activités de pleine nature et les
	loisirs sur la Destination
	Fiche action 2.4 : Création d'une station trail Destination Cœur de Bretagne – Kalon Breizh

	 Fiche action 2.5 : Développer et structurer l'offre de tourisme pêche Fiche action 2.6 : Développer et structurer l'offre VTT et cyclo Fiche action 2.7 : Organiser et qualifier l'offre touristique motorisée
Axe stratégique 3 : UNE CULTURE CREATIVE, VIVANTE ET FESTIVE ET DES PATRIMOINES QUI CONTRIBUENT A VALORISER UNE DESTINATION INSOUPÇONNEE	 Fiche action 3.1 : Valoriser l'histoire, les racines bretonnes, les patrimoines (naturel, culturel, immatériel) de la Destination Fiche action 3.2 : Animer le collectif des acteurs publics, privés et des habitants pour faire valoir la culture bretonne Fiche action 3.3 : Développer et structurer une offre touristique autour de l'art contemporain et de la culture vivante Fiche action 3.4 : Développer et structurer une offre touristique autour du patrimoine archéologique
Axe stratégique 4 : PROMOUVOIR & COMMERCIALISER UNE BRETAGNE INSOUPÇONNEE	Fiche action 4.1 : Développer et créer des produits touristiques Fiche action 4.2 : Promouvoir une Bretagne insoupçonnée

Aujourd'hui, chaque EPCI, concerné par cette stratégie intégrée, est sollicité par le PETR du Pays du Centre Ouest Bretagne, coordonnateur de la Destination Cœur de Bretagne - Kalon Breizh, pour valider les axes de développement et émettre un accord de principe à l'adhésion de cette stratégie.

Le Président considère que, s'agissant de l'adoption d'un catalogue d'actions visant à conforter l'attractivité du Centre-Bretagne, il apparaît souhaitable de ne pas s'y opposer quand bien même le concept d'ensemble peut être légitiment questionné.

Il incite, en revanche, le conseil à assortir cette adhésion d'un souhait relatif au financement de ces futures actions et de l'animation du dispositif.

En l'état actuel du projet, la Région, initiatrice de cette opération, apporterait un crédit identique à chaque destination.

Le Président estime que, comme c'est souvent le cas, l'égalité est, ici, antinomique de l'équité, une même contribution à une région hyper-touristique disposant de fortes ressources issues de ce secteur (côte de granit rose, golfe du Morbihan, côte d'Emeraude....) et à un secteur où cette économie est, encore, embryonnaire, n'ayant aucun sens.

Il suggère, ainsi, au Conseil de proposer un mode de financement basé sur les capacités contributives des territoires concernés.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Valide la stratégie intégrée de la Destination touristique Cœur de Bretagne Kalon Breizh,
- Emet un accord de principe pour adhérer à la stratégie intégrée de développement touristique,
- Souhaite que le financement par la Région des destinations touristiques repose sur une analyse des recettes touristiques de chaque territoire, en particulier la taxe de séjour, la participation apportée à chaque secteur devant être inversement proportionnelle au niveau de ces ressources.

Le Président, Jean-Yves Philippe

Délibération Nº/17